

3. Le verbe, cet inconnu qui est partout

Christian Touratier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ml/1425>

DOI : 10.4000/ml.1425

ISSN : 2274-0511

Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2000

Pagination : 33-52

Référence électronique

Christian Touratier, « 3. Le verbe, cet inconnu qui est partout », *Modèles linguistiques* [En ligne], 42 | 2000, mis en ligne le 01 mai 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ml/1425> ; DOI : 10.4000/ml.1425

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Modèles Linguistiques

3. Le verbe, cet inconnu qui est partout

Christian Touratier

Introduction

- 1 Depuis l'Antiquité, le verbe est, avec le nom, un des problèmes centraux qui occupent les linguistes et les philosophes du langage. Platon dans *Le Sophiste* disait par exemple :

« L'Étranger. — Il est bien évident qu'on dispose par la parole de deux façons de faire référence à la réalité. Théétète. — Mais encore ? L'Étranger. — Les noms et les verbes, comme on les appelle. Théétète. — Tu peux m'expliquer cette distinction ? L'Étranger. — On dit *verbe* quand on fait référence à des actions, n'est-ce pas ? Théétète. — Effectivement. L'Étranger. — Et le signe vocal qu'on applique à ceux qui accomplissent ces actions, c'est le *nom*. Théétète. — C'est bien cela » (cf. Baratin et Desbordes, 1981, 86-87).
- 2 Aristote, de son côté, commence par ces mots son traité *De l'Interprétation* :

« Il faut tout d'abord définir le nom et le verbe, puis la négation, l'affirmation, l'assertion, et l'énoncé » (*ibid.*, 96).
- 3 Et depuis les grammairiens grecs, le verbe est défini par un certain nombre de caractéristiques qui semblent essentielles. Denys le Thrace par exemple, dès le II^e s. a.C., écrivait dans sa *Grammaire* :

« Le verbe est un mot non casuel, qui admet temps, personnes et nombres, et qui exprime l'actif ou le passif. Il y a huit accidents du verbe : le mode, la diathèse, l'espèce, la figure, le nombre, le temps, la conjugaison » (d'après Lallot, 1998, 57).
- 4 Et l'on retrouve, presque mot pour mot, les définitions des grammaires françaises les plus récentes, par exemple :

« Le verbe est un mot qui se conjugue, c'est-à-dire qui varie en mode, en temps, en voix, en personne et en nombre » (Grevisse-Goosse, 1993, 1118)
« En tant que classe formelle, le *verbe* se signale par un ensemble de marques qui le met en relation de dépendance avec diverses classes conceptuelles : - marques de la

personne [...] – marques du nombre [...] – marques du temps et de l'aspect [...] – marques du mode » (Charaudeau, 1992, 35-36)

« Morphologiquement, le verbe est un mot variable qui se conjugue, c'est-à-dire qui est affecté par plusieurs catégories morphologiques. Il reçoit les marques spécifiques (les désinences) correspondant au plan de la signification, au nombre (comme le nom), à la personne, au temps et au mode » (Riegel, Pellat, Rioul, 1994, 243).

- 5 On retrouverait de semblables définitions dans des ouvrages plus généraux, qui entendent embrasser de nombreuses langues, et pas seulement le français. Meillet par exemple a pu écrire :

« pour toutes les anciennes langues indo-européennes ou sémitiques [...] la “déclinaison” du nom s'y oppose à la “conjugaison” du verbe. Et ce n'est pas chose particulière à ces langues : le finno-ougrien, le caucasique méridional, le bantou offrent, chacun à leur manière, des faits analogues. Partout où il y a flexion, la flexion nominale et la flexion verbale se distinguent en s'opposant l'une à l'autre » (Meillet, 1958, 176)

- 6 Le linguiste danois Jespersen a tenu à peu près le même langage :

« Dans la plupart des langues, ou du moins dans les langues indo-européennes, sémitiques et finno-ougriennes, les verbes sont marqués par tant de trait distinctifs que l'on ne peut éviter de considérer qu'ils constituent à eux seuls une classe de mots, même s'il s'avère que l'un ou même plusieurs des traits qui les définissent sont quelquefois absents. Les distinctions de personne (première, deuxième et troisième), de temps, de mode et de voix font partie de ces traits » (Jespersen, 1971, 104-105).

1. Le verbe comme « Zeitwort »

- 7 Parmi toutes ces caractéristiques éventuelles du verbe, il en est une qui paraît plus définitoire que les autres ; c'est le fait d'exprimer le temps, particularité qui a conduit les grammairiens allemands à créer le mot composé proprement germanique de *Zeitwort* (« mot de temps, mot temporel ») à côté du mot d'origine latine *Verb* (« verbe »). On fait généralement remonter une telle définition du verbe à Aristote, qui écrit dans *De l'interprétation* :

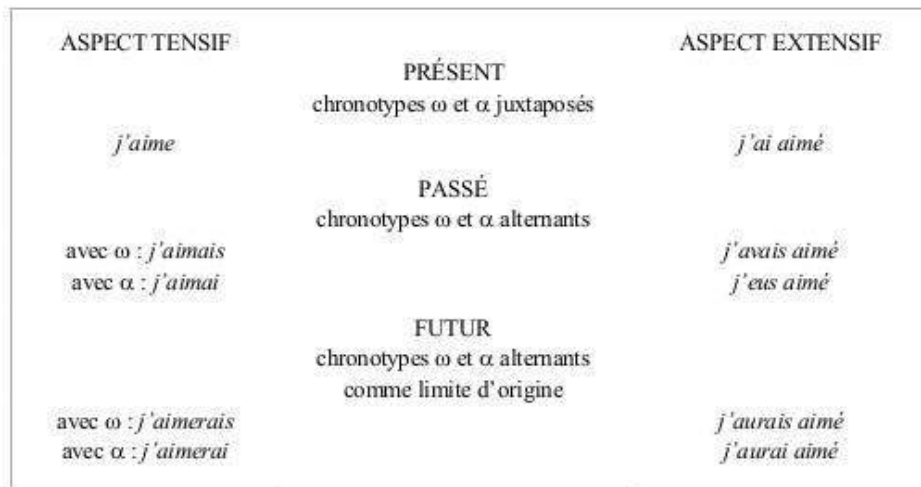
« Le verbe est ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps : aucune de ses parties ne signifie rien prise séparément, et il indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose. – Je dis qu'il signifie, en plus de sa signification propre, le temps : par exemple, *santé* (= uJgiveia) est un nom, tandis que *est en bonne santé* (= uJiaivei) est un verbe, car il ajoute à sa propre signification l'existence actuelle de cet état » (Tricot, 1994, *Aristote, Organon, I Catégories, II De l'Interprétation*, 81).

- 8 Il n'est toutefois pas certain qu'Aristote pensait ici au seul verbe ; car, comme le signale en note l'éditeur, « Dans la langue d'Aristote, et aussi dans celle de Platon, le mot *rjh`ma* exprime l'acte de qualifier un sujet ou la qualification qu'on lui donne, plus généralement tout ce qu'on énonce d'un sujet » (Tricot, 1994, 81, n. 1). Mais la tradition aristotélicienne, en philosophie comme en grammaire, a, peut-être à tort, unanimement pris le mot *rjh`ma* au sens restreint de « verbe ».

1.1. Système morphologique

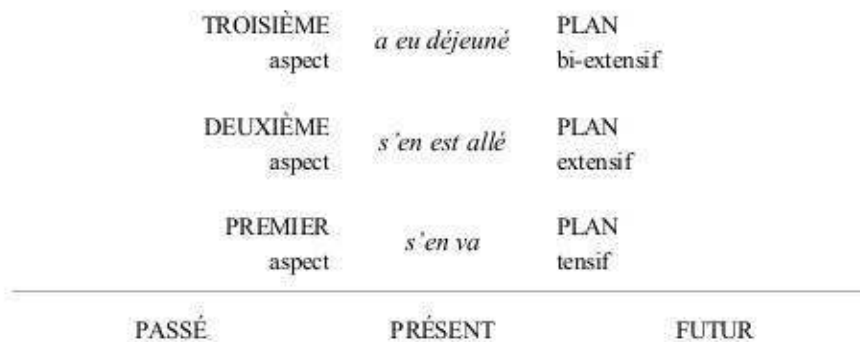
- 9 Probablement à cause de cette prétendue valeur temporelle du verbe, tous les paradigmes de la conjugaison verbale sont appelés des temps, même si leur signification n'est guère temporelle. Les linguistes se sont donc efforcés de dégager le système que formaient ces temps du français, en se fondant sur la morphologie. C'est ainsi que Gustave Guillaume organisa les dix formes verbales de l'indicatif en deux aspects, l'aspect tensif et l'aspect extensif, formés, chacun, de trois constructions temporelles, à savoir le présent, le passé et le futur, mais ces deux dernières périodes présentant des chronotypes ω et α alternants, ce qui donne bien cinq temps différents pour chacun des deux aspects, conformément au schéma de la figure 1.

Fig. 1 – Temps de l'indicatif (d'après Guillaume, 1965, 58)



- 10 A cela il faudrait ajouter un troisième plan aspectuel, que Guillaume appelait « aspect bi-extensif », où le présent correspond à ce qu'on appelle ordinairement le parfait surcomposé : *Dès qu'il a eu déjeuné, il s'en est allé* (Guillaume, 1965, 23).

Fig. 2 – Les trois plans aspectuels (d'après Guillaume, 1965, 23).

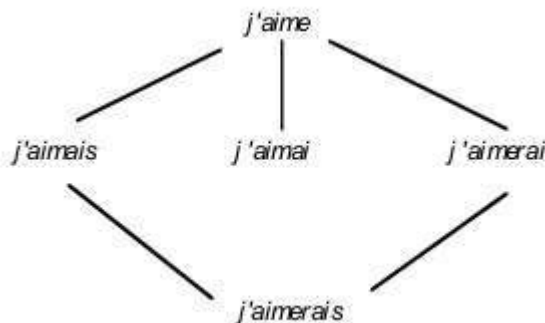


- 11 D'après le schéma de la figure 2 que Guillaume propose à la même page 23, il doit y avoir, à ce niveau aussi, un passé et un futur, mais Guillaume n'en donne aucun exemple. Il ne peut s'agir que de

J'aurai eu déjeuné, J'aurais eu déjeuné
 J'avais eu déjeuné, J'eus eu déjeuné

- 12 si toutefois cette dernière forme existe bien, ce qui n'est pas évident.
- 13 Les autres tentatives de systématisation ont présenté les faits en s'inspirant du modèle phonologique. Jean Perrot, se fondant sur les marques morphologiques, relève, dans l'organisation des temps simples de l'indicatif, « deux corrélations » (Perrot, 1956, 156), la première « qui oppose symétriquement l'imparfait et le présent, le conditionnel présent et le futur » (Perrot, 1956, 157), conformément aux parallélismes sur lesquels, dit-il, « Gustave Guillaume a insisté avec raison » (Perrot, 1956, 157), la seconde « fondée sur l'existence de l'élément *-r-*, expression matérielle d'une marque commune au futur et au conditionnel présent, qui s'opposent respectivement au présent et à l'imparfait : *j'aimerai / j'aime, j'aimerais / j'aimais* » (Perrot, 1956, 157). A cela s'ajoute le passé simple, qui correspond à « une sorte de déséquilibre du système » (Perrot, 1956, 160), lequel tend du reste à disparaître. Tout cela donne le schéma de la figure 3 :

Fig. 3 – Les formes simples de l'indicatif
 (d'après Perrot, 1956, 156)

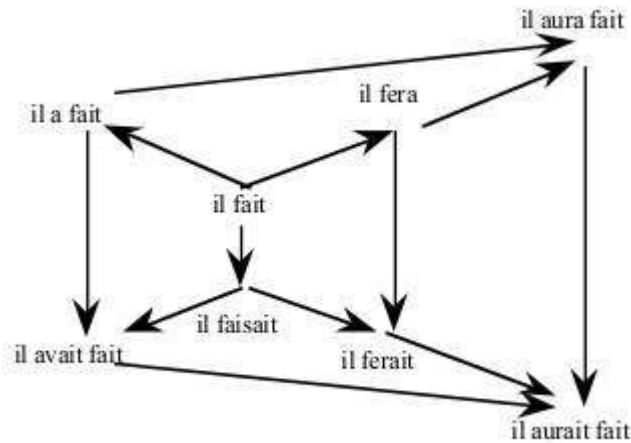


- 14 André Burger, pour sa part, néglige le passé simple et le passé antérieur, qui, selon lui, « appartiennent uniquement à la langue écrite », ainsi que les formes surcomposées, qui, dit-il, « appartiennent indéniablement à la langue parlée » (Burger, 1962, 68). Il retrouve alors dans les huit formes restantes de l'indicatif « trois séries particulièrement importantes d'oppositions » (Burger, 1962, 69), lesquelles correspondent très précisément à ce que des phonologues appelleraient trois corrélations. Il s'agit des oppositions privatives entre

« 1° Formes sans suffixe *-ε-* ~ Formes à suffixe *-ε-*
 « 2° Formes sans suffixe *-R-* ~ Formes à suffixe *-R-*
 « 3° Formes simples ~ Formes composées » (Burger, 1962, 69).

- 15 Chaque temps correspond dans ces conditions à la combinaison de trois traits distinctifs, qui viennent de son appartenance à chacune de ces trois corrélations. L'ensemble forme le réseau de relations triples du schéma de la figure 4, où l'on trouve dans la partie droite verticale les temps :

Fig. 4 – Temps de l'indicatif
(d'après Burger, 1962, 67-76)



- 16 appartenant à la série avec le suffixe *-R-* de futur, dans la partie inférieure horizontale les temps qui appartiennent à la série avec le suffixe *-ε-* d'imparfait, et dans le pourtour extérieur les temps qui appartiennent à la série des formes avec l'auxiliaire *avoir* et le participe passé.
- 17 Si enfin on procède à une analyse morphologique précise et systématique de toutes les formes que peut présenter un verbe français non défectif, on observe que l'ensemble de ces formes verbales constitue une structure algébrique qui est une composition de plusieurs sous-treillis. La partie la plus centrale et la plus régulière de cette composition combine deux sous-treillis formés à partir de deux ensembles de quatre unités morphologiques, à savoir les ensembles
- 18 $E' = \{\text{Futur, Imparfait, Composé 1, Composé 2}\}$
 $F' = \{\text{Subjonctif, Imparfait, Composé 1, Composé 2}\}$
- 19 ce qui, pour l'indicatif, correspond au graphe de la figure 5, sans les points Cp2, Cp2Fut, Cp2Impf et Cp2FutImpf ; car en français il n'existe que les temps composés (c'est-à-dire avec Cp1) et les temps surcomposés (c'est-à-dire avec Cp2Cp1). A ce graphe il faudrait ajouter sur la gauche un graphe comparable et symétrique formé à partir de l'ensemble F'. Et pour avoir tout le système verbal français, il faut ajouter à cette composition de deux sous-treillis deux autres sous-treillis constitués, cette fois, à partir d'ensembles à trois éléments, à savoir :
- 20 $I = \{\text{Participe, Composé 1, Composé 2}\}$
 $J = \{\text{Infinitif, Composé 1, Composé 2}\}$
- 21 et deux treillis formés sur les ensembles à deux éléments :
- 22 $G = \{\text{Passé, Composé 1}\}$;
 $H = \{\text{Impératif, Composé 1}\}$
- 23 ce qui correspond finalement au graphe de la figure 6.

Fig. 5 – Sous-treillis des temps de l'indicatif

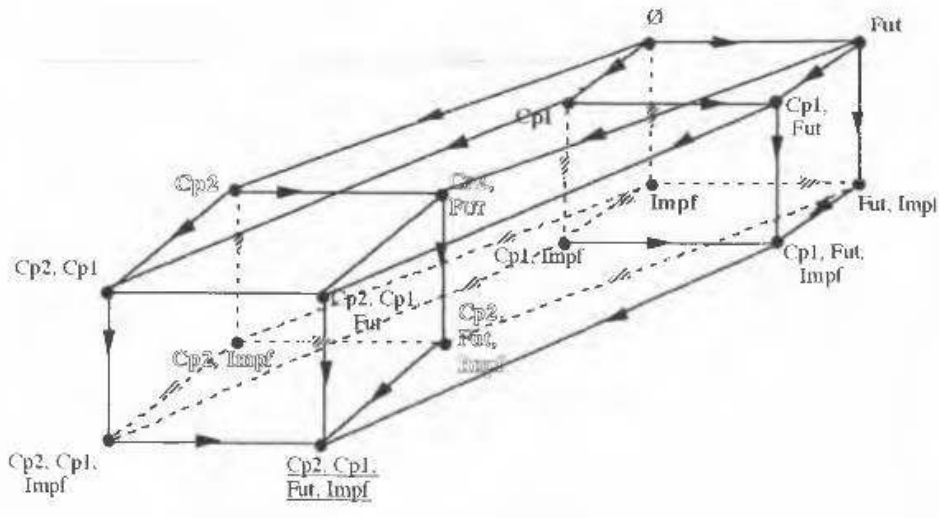
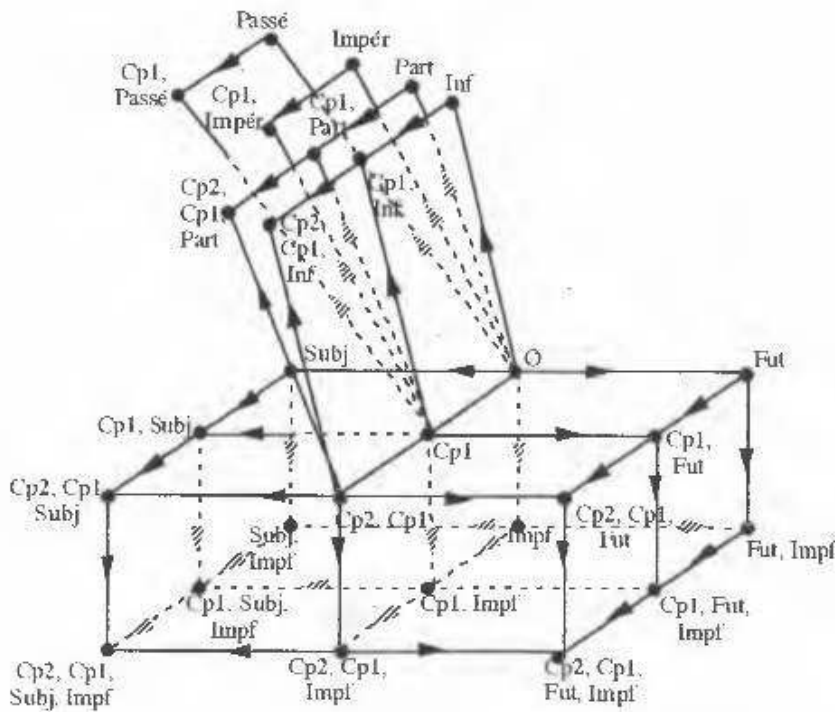


Fig. 6 – Composition de sous-treillis et de treillis du système verbal français.



1.2. Système sémantique

- 24 Les linguistes qui se sont plutôt intéressés au fonctionnement sémantique du verbe français ont cru déceler, pour l'indicatif, deux sous-systèmes de temps. Benveniste, sans contester le classement traditionnel des formes verbales en « un certain nombre de paradigmes temporels » (p. 237), estime que ces divisions « restent cependant loin des réalités

d'emploi » (237) et se regroupent en fait en deux systèmes différents qui dépendent fondamentalement du type d'énonciation où sont employés ces paradigmes verbaux.

« Les temps d'un verbe français, dit-il en effet, ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en deux systèmes distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe ; tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'*histoire* et celui du *discours* » (Benveniste, 1966, 238).

25 C'est ainsi que l'énonciation historique comporterait, d'après Benveniste

« trois temps : l'aoriste (= passé simple ou passé défini), l'imparfait (y compris la forme en *-rait* dite conditionnelle), le plus-que-parfait. Accessoirement, d'une manière limitée, un temps périphrastique substitut de futur, que nous appellerons le prospectif. Le présent est exclu, à l'exception – très rare – d'un présent intemporel tel que le "présent de définition". » (Benveniste, 1966, 239).

26 Quant au second système des temps, il comprend

« les trois temps fondamentaux du discours : présent, futur, et parfait, tous les trois exclus du récit historique (sauf le plus-que-parfait). Commun aux deux plans est l'imparfait » (Benveniste, 1966, 243).

27 Cette distinction de deux systèmes eut le gros avantage de faire vraiment entrer dans les préoccupations de la linguistique moderne les données énonciatives et ce qu'on se contentait jusque alors de nommer la situation de parole.

28 Harald Weinrich, avec une terminologie différente, a contribué à imposer un semblable partage des temps, en distinguant « deux groupes de temps » (Weinrich, 1973, 20), qu'il a appelés respectivement « les temps narratifs » et « les temps commentatifs » (Weinrich, 1973, 22). Ses « temps narratifs » (Weinrich, 1973, 36) sont exactement les mêmes que ceux qui, pour Benveniste, constituent le système des temps du récit, et ses « temps commentés » correspondent exactement aux temps qui, d'après Benveniste, constitueraient le système des temps du discours. Après avoir mené un certain nombre d'enquêtes philologiques sur le français notamment, il arrive à une conclusion qui est assez comparable à celle de Benveniste :

« Il se confirme [...], avant tout, dit-il, que dans les genres littéraires et les situations de locution, les groupements de temps ne sont ni fluctuants ni soumis à des variations anarchiques. La dominance d'un groupe temporel s'impose presque sans mélange : poésie, drame, dialogue en général, journal, essai de critique littéraire, description scientifique sont sous le signe des temps commentatifs ; dans la nouvelle, le roman et dans les récits de tous genres (à l'exception des parties dialoguées), dominent les temps narratifs » (Weinrich, 1973, 39).

29 Mais les enquêtes de Harald Weinrich permettent de corriger quelque peu la théorie de Benveniste. Elles montrent en effet que chacun des deux groupes de temps est très nettement – mais aussi seulement – majoritaires, suivant le genre littéraire des textes où ils se trouvent.

« On constate, dit en effet Harald Weinrich, dans [le] texte assez long [du premier chapitre de l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* de Claude Bernard] une nette dominance des temps commentatifs. Avec leurs 787 occurrences, ils représentent 91 % de l'ensemble des formes temporelles » (Weinrich, 1973, 36).

30 De la même façon, dans un récit de Camus intitulé *La Femme adultère*, il observe que « les temps narratifs sont largement prépondérants : 771 formes temporelles, soit 95,3 % du total ». Il faut reconnaître, précise-t-il, « qu'une telle proportion est exceptionnelle,

même dans la littérature narrative » (Weinrich, 1973, 37). De semblables observations, tout en confirmant l'intuition profonde de Benveniste, interdisent de prétendre avec lui que certains temps, comme par exemple le présent, théoriquement réservés au discours, sont, du même coup, exclus du récit. Voilà qui permet de redonner au présent une place (qui est d'ailleurs importante) dans le récit, et non de le rejeter dans une petite note déclarant, sans appel, que le « *présent historique des grammaires [...] n'est, selon les mots mêmes de Benveniste, qu'un artifice de style* » (Benveniste, 1966, 245, note 1). Voilà qui permet aussi de ne pas être surpris que le futur – que du reste les grammaires appellent alors « futur historique » – puisse apparaître dans le récit. Et si l'on va jusqu'au bout de ces observations, il ne faut plus parler de deux systèmes disjoints de temps, mais de deux utilisations différentes suivant la nature de l'énonciation des temps qui appartiennent à un seul et même système sémantique. Suivant leur signifié, les temps ont vocation à fonctionner plutôt dans le récit que dans le discours ; et même suivant l'énonciation dans laquelle ils apparaissent, ils sont susceptibles de présenter des effets de sens très différents, qui, eux, peuvent fort bien être disjoints. Mais ils n'en constituent pas moins un seul et même système sémantique.

1.3. Le présent

- 31 Dans ce système sémantique, je m'intéresserai seulement à la signification du temps que l'on appelle traditionnellement le présent. On a assez généralement reconnu que c'était le terme non marqué des oppositions temporelles, pour reprendre une terminologie empruntée à la phonologie. Jean Perrot a justement affirmé que « le présent est le terme zéro de tout le système » verbal (Perrot, 1956, 151). Pour André Burger, il est le terme non marqué des trois oppositions privatives

il fait ~ il faisait, il fait ~ il fera, il fait ~ il a fait.

- 32 Mais tout le problème est de savoir quel signifié il faut éventuellement attribuer à ce terme non marqué des oppositions temporelles pour expliquer les valeurs – ou peut-être les prétendues valeurs – que les grammaires scolaires reconnaissent à ses différents emplois. Les théories d'ordre psychologique qui ont été proposées ne donnent guère de résultats. Gustave Guillaume par exemple, après avoir dit que « la condition suffisante du présent est qu'il y ait juxtaposition des chronotypes α et ω » (Guillaume, 1965a, 59), ajoute, pour rendre compte du présent dit historique ou du présent atemporel, que « c'est là une opération de pensée purement formelle, qui peut avoir lieu, dans certaines conditions grammaticales ou stylistiques, en dehors de toute application au présent vrai » (Guillaume, 1965a, 59). Une telle façon de parler ressemble beaucoup à une pirouette verbale visant à faire admettre que les présents grammaticaux qui ne correspondent pas à un présent psychologique sont tout de même des présents ; mais elle n'explique nullement la raison d'être de ce désaccord entre la morphologie grammaticale et le comportement psychologique. Quand Wagner et Jacqueline Pinchon, après avoir dit que par le présent « le locuteur ou le narrateur exprime tout ce qui constitue son actualité, tout ce qui s'y rattache » (Wagner et Pinchon, 1962, 344), ajoutent que le locuteur « actualise aussi par la force de la mémoire ou de l'imagination des choses passées ou à venir » (Wagner et Pinchon, 1962, 344), ils jouent brillamment sur les mots et donnent une explication qui formellement semble tout expliquer, mais qui psychologiquement ou rationnellement n'explique rien. Car comment le passé et le futur peuvent-ils être perçus ou présentés comme présents, en dehors des cas de schizophrénie comparable à celui de

la patiente du docteur Vinchon qui, d'après ce dernier, « vit dans le même temps le présent, le passé et l'avenir » (Vinchon, 1920, 415). La seule explication qui ne nous paraisse pas acrobatique ou rhétorique consiste à dire que le temps dit présent n'a pas plus de signifié que de signifiant, et ne présente par conséquent aucun morphème temporel. Comme le remarquait Guy Serbat à propos du présent de l'indicatif latin : « l est la forme non temporelle du verbe » (Serbat, 1975, 389). Et alors, contrairement à ce qu'affirment les grammaires scolaires, ce n'est pas le verbe au présent qui signifie expressément telle ou telle valeur temporelle ou notionnelle, mais ce sont les données énonciatives qui situent dans le temps ou en dehors du temps les énoncés au présent, c'est-à-dire les énoncés dont le verbe, étant dépourvu de tout morphème temporel, n'est incompatible avec aucune valeur temporelle possible et imaginable.

1.4. Temps et verbe

- 33 Si cette analyse du présent est exacte, on voit qu'il peut y avoir des formes verbales qui n'expriment pas par elles-mêmes le temps, et donc que le verbe ne saurait être défini comme étant caractérisé par l'expression du temps. Mais si cette analyse du présent est rejetée, on peut encore objecter à la définition du verbe comme unité temporelle le fait que l'expression du temps puisse affecter aussi le nom.

« Rien n'empêche, écrit par exemple André Martinet, d'envisager un concept comme « mon père » sous l'angle du passé. Nous disons dans ce cas « feu mon père ». Nous parlons d'un ex-président, du temps jadis, d'une période écoulée, d'un cheval qu'il a fallu abattre. En d'autres termes, nous faisons usage, pour exprimer le « passé » des noms, de procédés lexicaux et syntaxiques. Pour les verbes, au contraire, des procédés morphologiques sont de mises » (Martinet, 1950, 103-104).

- 34 Mais cette différence entre expression lexicale et expression grammaticale ne doit pas être tenue pour décisive, puisqu'on voit une langue comme le malgache donner à certains de ses noms les mêmes marques morphologiques *n-* de « passé » et *h-* de « futur » qu'à ses verbes. C'est ainsi qu'en malgache, à côté de

Ny fahatongava-nao maha-faly ahy
le arrivée-toi verbalisant-plaisir moi
« ton arrivée me fait plaisir »

- 35 on dira

Ny **n**-ahatongava-nao **n**-aha-faly ahy
« ton arrivée (passée) me fit plaisir »
Ny **h**-ahatongava-nao **h**-aha-faly ahy
« ton arrivée (future) me fera plaisir »

- 36 (cf. Malzac, *Grammaire malgache*, 1926, 25). Il s'ensuit que le nom comme le verbe peut être associé à l'expression du temps. Et même si le temps semble plus souvent et plus facilement associé avec le verbe, il n'est pas possible de dire que l'expression du temps est la propriété caractéristique qui fait que le verbe est un verbe. Cette caractéristique est donc à chercher ailleurs. On a proposé de la trouver dans l'expression de la personne.

2. Le verbe comme support de la personne

- 37 Benveniste par exemple voit dans la personne ce qui caractérise la conjugaison verbale.

« Le verbe, dit-il, est, avec le pronom, la seule espèce de mots qui soit soumise à la catégorie de la personne. [...] Dans toutes les langues qui possèdent un verbe, on

classe les formes de la conjugaison d'après leur référence à la personne, l'énumération des personnes constituant proprement la conjugaison ; et on en distingue trois, au singulier, au pluriel, éventuellement au duel » (Benveniste, 1966, 225).

- 38 Après avoir examiné le cas de certaines langues qui n'expriment pas toujours la personne ou qui ne distinguent que deux personnes, Benveniste affirme que

« Au total, il ne semble pas qu'on connaisse une langue dotée d'un verbe où les distinctions de personne ne se marquent pas d'une manière ou d'une autre dans les formes verbales. On peut donc conclure que la catégorie de la personne appartient bien aux notions fondamentales et nécessaires du verbe » (Benveniste, 1966, 227).

- 39 On doit cependant reconnaître que la catégorie de personne n'est pas si nécessaire au verbe que ne le dit Benveniste, dans la mesure où un certain nombre de formes verbales comme l'infinitif et le participe sont des formes dépourvues de personne. En outre le nom est susceptible aussi d'être associé aux personnes. Il ne faudrait pas s'imaginer que les adjectifs qualifiés traditionnellement de possessifs, comme *mon, ton, son, notre, votre et leur*, sont autre chose que des morphèmes de personne. Ils correspondent en effet très exactement aux six personnes des temps verbaux. Certaines langues utilisent d'ailleurs les mêmes morphèmes personnels et pour les noms et pour les verbes. En malgache par exemple, on ne peut pas dire que les pronoms personnels sujets soient incontestablement liés au verbe, dans la mesure où ils sont indépendants du verbe, se trouvant souvent en fin de phrase, alors que le verbe est au début, comme dans :

Tsy manana taratasim-bola **aho**
 « Je ne possède pas de chèques »
 Manasa lamba amin' ny rano mangatsiaka **izy**
 « Elle lave le linge avec de l'eau froide »

- 40 (cf. Rabearivelo, Athanase, 1976, *Le malgache facile*, 43 et 39). Par contre les morphèmes personnels suffixés à un verbe passif et correspondant à une sorte de complément d'agent sont exactement les mêmes que ceux qui s'ajoutent à des noms. On dit en effet

ny trano-ko « ma maison (= la maison de moi) », ny trano-nao « ta maison »,
 ny loha-ko « ma tête », ny loha-nao « ta tête », ny loha-ny « sa tête »

- 41 tout comme

hita-ko ianareo « je vous vois (litt. : vus par moi, vous) »
 hita-nao aho « tu me vois (litt. : vu par toi, moi) »

- 42 (cf. Rajemisa-Raolison, Régis, 1971, *Grammaire malgache*, 62). En indonésien, les pronoms personnels, quand ils existent, sont les mêmes pour le verbe et pour le nom ; seule leur position les distingue : ils précèdent le verbe, alors qu'ils suivent le nom. On dit en effet

anak saya « mon enfant (= enfant [de] moi) »,
 rumah meréka « leur maison (= maison [d']eux) »

- 43 (cf. Lombard, Denys, 1977, *Introduction à l'indonésien*, 90), en face de

saya pergi « je m'en vais »,
 meréka datang « ils arrivent ».

- 44 On voit donc que si la personne est volontiers une caractéristique verbale, elle n'est pas, elle non plus, la propriété définitoire du verbe.

3. Le verbe comme nœud syntaxique

- 45 A côté de ses caractéristiques morphologiques et sémantiques, le verbe du français, et plus généralement des langues indo-européennes, a des caractéristiques syntaxiques sur lesquelles un linguiste comme Tesnière a justement insisté. Le verbe est en effet considéré par Tesnière comme « le nœud des nœuds ou nœud central. Il est au centre de la phrase, dont il assure l'unité structurale en nouant les divers éléments en un seul faisceau. Il s'identifie avec la phrase » (Tesnière, 1966, 15). On doit à la vérité de signaler que Tesnière admettait qu'une phrase puisse « a[voir] pour nœud central un nœud substantival, adjectival ou adverbial », tout en précisant que « [c]e cas est surtout fréquent dans la conversation courante et dans les titres d'ouvrages littéraires » (Tesnière, 1966, 15). Mais il dit expressément que « le nœud des nœuds est généralement un nœud verbal, ainsi qu'il ressort des exemples cités » par lui (Tesnière, 1966, 15). D'ailleurs toute sa théorie de l'analyse syntaxique est fondée sur le rôle central du verbe dans l'organisation de la phrase.
- 46 Toutes les relations syntaxiques que la tradition a pu observer se définissent, d'après Tesnière, par rapport au verbe. Le sujet, le complément dit d'objet et le complément d'attribution sont des constituants en relation directe avec le verbe ; ils font partie de ce qu'il appelle la valence du verbe, et représentent ce qu'il nomme les actants du verbe, c'est-à-dire les « acteurs » du « petit drame » exprimé par le verbe (Tesnière, 1966, 102), ou plus prosaïquement « les personnes ou choses qui participent à un degré quelconque au procès » (Tesnière, 1966, 105). Et Tesnière remplace même les termes syntaxiques traditionnels de sujet, complément d'objet et complément d'attribution par les appellations nouvelles de respectivement « prime actant », « second actant » et « tiers actant » (Tesnière, 1966, 108-110). A cette première sphère de constituants en relation directe avec le verbe, Tesnière en ajoute une seconde, dont la relation avec le verbe n'est pas nécessaire, ces constituants ne faisant pas partie de la valence du verbe. C'est la sphère de ce qu'il appelle les circonstants, lesquels correspondent quasiment aux différents compléments circonstanciels de la grammaire scolaire, ou, comme le dit Tesnière lui-même, aux « circonstances de temps, lieu, manière, etc., dans lesquelles se déroule le procès » (Tesnière, 1966, 102).
- 47 Sans utiliser la même terminologie, André Martinet dit des choses assez comparables à propos du prédicat. C'est « le centre de l'énoncé » (Martinet, 1979, 15) ; c'est « l'élément irréductible d'un énoncé [...] ou [le] noyau central de cet élément » (Martinet, 1985, 87) ; c'est-à-dire qu'il est, précise-t-il, « le monème en fonction duquel s'ordonnent les autres monèmes de l'énoncé. Ceux-ci forment des chaînes de déterminations qui aboutissent toutes au prédicat » (Martinet, 1979, 15). Et si André Martinet dit plus nettement que Tesnière qu'« il ne faudrait pas croire que seuls, les monèmes verbaux peuvent assumer le rôle prédictif » (Martinet, 1979, 16), il affirme aussi d'une façon catégorique qu'il convient de « réserver le mot « verbe » pour désigner les monèmes qui ne connaissent pas d'autres fonctions que la fonction prédictive. Tels sont, en français, ajoute-t-il, *jette*, *donne*, *mange* qui ne sauraient assumer une fonction autre que prédictive que sous la forme de participes ou d'infinitifs, c'est-à-dire en s'adjoignant un monème qui a, dans ce cas, valeur d'affixe de dérivation » (Martinet, 1967, 142). Par conséquent si tout prédicat n'est pas un verbe, le verbe, lui, est fondamentalement un prédicat. Et, pour André Martinet, comme pour Tesnière, le sujet se rattache aussi directement au verbe que les

compléments, avec toutefois cette différence que le sujet est défini « comme une addition obligatoire au verbe » (Martinet, 1979, 159), alors que les compléments de la tradition sont « en principe, des expansions [...] c'est-à-dire des segments qui ne font pas partie du minimum nécessaire pour constituer un énoncé viable » (Martinet, 1979, 159). Parmi ces expansions, il distingue « les fonctions spécifiques », « qu'on désigne souvent, dit-il, comme la valence du verbe » (Martinet, 1979, 159), et « les fonctions non spécifiques », qui sont « indépendante[s] du choix du verbe particulier » (Martinet, 1979, 160), et qui correspondent aux circonstants de Tesnière.

3.1. Le syntagme verbal

48 A notre avis, ces analyses doivent, pour l'essentiel, être retenues ; mais il convient de les affiner ou de les corriger quelque peu. Contrairement à ce que prétend Tesnière, c'est au niveau de la logique – et plus précisément de ce qu'on appelle la logique mathématique et plus précisément la logique du premier ordre – que le sujet est au même rang que les compléments du verbe. Et contrairement à ce que pense André Martinet, la différence entre le sujet et les compléments n'est pas une simple différence entre constituant obligatoire et constituants non nécessaires. Car syntaxiquement, il y a entre le verbe et ses compléments une relation plus étroite qu'entre le verbe et son sujet. On peut le prouver grâce à la commutation qui établit une équivalence paradigmatique entre d'une part le verbe dit transitif et son complément et d'autre part le verbe intransitif. Les deux derniers morphèmes, par exemple, des phrases à trois morphèmes

Pierre aime Paris, Jean connaît Marseille, Paul admire Aristote, Maria chante Verdi,
etc.

49 commutent avec un seul morphème, traditionnellement qualifié de verbe intransitif comme *dort*, *court*, *marche* ou *danse*, et donnent ainsi des énoncés comme

Pierre dort, Jean court, Paul marche, Maria danse, etc.

50 De telles commutations montrent d'une part que le verbe transitif et son complément forment ensemble une construction, puisqu'ils fonctionnent comme un seul morphème, et d'autre part que c'est avec cette construction que le sujet se combine, comme il se combine avec le verbe intransitif dont ladite construction est l'équivalent fonctionnel. On appellera syntagme verbal la construction que forment le verbe et son ou ses compléments ; et l'on admettra que la fonction de sujet est remplie par le constituant, simple ou complexe, qui se combine avec ce syntagme verbal ou son équivalent fonctionnel qu'est un verbe intransitif. Le sujet et les compléments de verbe ne se trouvent donc pas au même niveau syntaxique, contrairement à ce qu'admettent Tesnière et André Martinet. Ce sont uniquement les compléments de verbe qui sont en relation syntaxique directe avec le verbe ; le sujet, quant à lui, est en relation syntaxique directe avec le syntagme verbal et non avec le verbe.

51 Ces commutations montrent en outre que la grammaire traditionnelle a tort de dire qu'il y a deux sortes de verbes, à savoir les verbes transitifs et les verbes intransitifs. Car ces deux prétendues sortes de verbes n'appartiennent pas du tout au même paradigme fonctionnel. Le verbe dit intransitif appartient au paradigme du syntagme verbal, alors que le verbe dit transitif n'est qu'un membre incomplet de ce paradigme : il a besoin d'un complément pour entrer dans une construction qui relève du paradigme du syntagme verbal. Ces commutations établissent enfin que la construction formée par le verbe et ses compléments est une construction exocentrique, c'est-à-dire une construction dont

aucun des constituants immédiats n'appartient au même paradigme qu'elle-même, puisque le verbe dit transitif ne peut pas seul être remplacé par un verbe intransitif, et donc n'est pas l'équivalent d'un verbe intransitif.

3.2. Les circonstants

- 52 Une fois posée la différence de niveau structural entre le sujet et les compléments de verbe, on peut admettre que les circonstants sont bien à un autre niveau structural et que le sujet et que les compléments. Deux possibilités sont alors envisageables : ou ils se combinent avec la construction que forment le sujet et le syntagme verbal, et les grammairistes modernes sont tentés de parler d'adverbe de phrase ; ou ils se combinent avec le seul syntagme verbal, et forment ainsi un syntagme verbal endocentrique, puisqu'ils seraient une expansion du syntagme verbal exocentrique précédemment défini. A notre avis, les deux positions structurales sont réalisées, mais ne correspondent évidemment pas à la même fonction syntaxique. Certains compléments circonstanciels sont en effet des expansions de proposition, et n'appartiennent donc pas au syntagme verbal. Il s'agit des compléments circonstanciels les plus périphériques par rapport au verbe, lesquels sont intonativement isolés du reste de la phrase et correspondent, au niveau informatif, à ce que Perrot a proposé d'appeler un report, c'est-à-dire une information secondaire qui n'est pas l'information pour laquelle l'énoncé est proféré ou qui peut n'être qu'un rappel de thème, comme dans :

Delfosse a tellement peur que, sans réfléchir, il frappe de toutes ses forces, dans l'ombre, avec sa canne, **avec la canne à pomme d'or de son père** (*Georges Simenon, 1991, 17, 94*).

- 53 On reconnaîtra à ces constituants la fonction d'extraposition postposée, ou, comme le disent certains, de dislocation à droite. D'autres compléments circonstanciels ne sont que des expansions du syntagme verbal à l'intérieur d'un syntagme verbal endocentrique, comme dans :

Mon père espéra le sauver, mais il mourut, **tout maigre et tout sec, en même temps que Bayssan** (*Marie Rouanet, 1994, 19*)

L'hiver que j'appelle celui du grand froid, celui où les flamants roses périrent **par centaines sur les étendues des étangs** prises de glaces bleues (*Marie Rouanet, 1994, 169-170*)

Je tenais ce mot de mon père et me le répétais **depuis l'enfance, pour le plaisir, avec un étonnement qui ne faiblissait pas** (*Marie Rouanet, 1994, 20*)

- 54 Ce sont ceux auxquels nous reconnaissons la fonction proprement dite de circonstant, qui, au point de vue du sens, « forme[nt], comme on a pu le dire, un sous-ensemble de l'extension de la relation verbale » (van Hout, 1973, II, 185), ou, ce qui nous paraît linguistiquement plus juste, enrichissent la compréhension, c'est-à-dire en fait le contenu notionnel, de la propriété sémantique que signifie le syntagme verbal dont ils sont l'expansion (cf. Touratier, 1994, 410-411).

- 55 Si la distinction que nous proposons entre circonstants et compléments de verbe est théoriquement claire, certains linguistes, comme Denis Creissels (1995, 245) ou Claire Blanche-Benveniste, la récusent, parce qu'il n'est pas toujours aisé de décider si, dans tel syntagme verbal particulier, on a affaire à un circonstant, qui donc, au point de vue sémantique, ne ferait pas partie de la valence du verbe, ou à un complément de verbe, qui, lui, ferait donc sémantiquement partie de la valence du verbe. On a parfois l'impression qu'entre les compléments de verbe et les circonstants, il y a une sorte de

continuum, ce qui condamnerait notre distinction théorique tranchée entre constituant immédiat d'un SV exocentrique et constituant immédiat d'un SV endocentrique, et interdirait toute définition syntaxique en termes de conditions nécessaires et suffisantes du complément de verbe et du circonstant.

- 56 Mais prenons le cas de *vivre là-bas* en face du syntagme verbal *vivre soixante-dix ans*. On acceptera sûrement de considérer que le constituant *soixante-dix ans* est un circonstant, parce qu'il n'est appelé ni par le sémantisme ni par la construction du verbe. C'est donc l'expansion d'un verbe *vivre* intransitif, lequel est par conséquent sémantiquement monovalent. Claire Blanche-Benveniste dirait probablement que *soixante-dix ans* fait partie de la rection du verbe *vivre*, mais non de sa valence, ce qui, malgré la différence de terminologie reviendrait au moins à dire qu'ici le verbe *vivre* est monovalent et que le complément *soixante-dix ans* ne fait pas partie de la construction propre de ce verbe. On proposerait la même analyse pour les compléments dits circonstanciels de *vivre sans amour*, *vivre sous la troisième République*, *vivre de façon misérable*. Mais on hésitera à en dire autant à propos du constituant de lieu du syntagme *vivre là-bas*. De fait Claire Blanche-Benveniste admet (cf. *Actes du Colloque Métalangage et terminologie linguistique, Grenoble 14 au 16 mai 1998*, à paraître) que ce constituant fait partie de la valence du verbe, ce qui veut dire que le verbe est alors bivalent, et non plus monovalent comme dans les exemples précédents. Mais si, comme nous le pensons, la valence est un concept sémantique différent du concept syntaxique de transitivité, cette présentation des choses a l'inconvénient d'impliquer qu'il y a deux verbes *vivre* homonymes, l'un qui serait monovalent et l'autre, bivalent. Nous préférons penser que le verbe *vivre* est aussi dans le tour *vivre là-bas* un verbe sémantiquement monovalent, qui n'a donc pas sémantiquement besoin d'un second actant, mais qu'il est alors syntaxiquement construit avec un complément de verbe par une figure syntaxique que l'on peut appeler une transitivation. La transitivation d'un verbe sémantiquement monovalent serait ainsi une sorte de violence syntaxique qui, en ajoutant un complément de verbe à un lexème verbal sémantiquement monovalent, entraînerait l'apparition d'un effet de sens bivalent. En faisant entrer artificiellement un constituant dans la construction – on pourrait, si l'on veut, dire dans la rection – du verbe, elle intègre à la signification même de ce verbe la relation logique ou référentielle qui existe entre le contenu du lexème verbal et la désignation de son complément. En l'occurrence, elle fait apparaître l'effet de sens de « être vivant à », c'est-à-dire « habiter à », à partir du simple signifié monovalent « être vivant, être en vie ». C'est ainsi que, pour nous, il n'y aurait qu'un seul lexème *vivre*, qui serait donc monovalent, et que le constituant temporel *soixante-dix ans* serait un circonstant, comme cela est normal avec un verbe monovalent, tandis que le constituant local *là-bas* serait, lui, un complément de verbe par transitivation du verbe monovalent.
- 57 Le verbe est donc bien au centre d'un réseau de relations syntaxiques, mais tous les constituants de ce réseau ne sont pas, contrairement à ce que semblent admettre Tesnière ou André Martinet, en relation directe avec lui. Certains, comme les compléments de verbe, forment effectivement avec lui la construction qu'on appelle le syntagme verbal. Mais d'autres, comme les circonstants, se combinent non avec le verbe, mais avec ce syntagme verbal minimal et exocentrique pour former un syntagme verbal plus grand, qui est endocentrique. D'autres, comme le sujet, se combinent, eux, avec ce syntagme verbal endocentrique. Et d'autres enfin, dits constituants extraposés ou disloqués, sont des expansions de la construction que forment ce syntagme verbal et le sujet. Mais un tel pouvoir constructeur, pour en revenir aux caractéristiques spécifiques

du verbe, n'est pas propre au verbe. Le nom peut, lui aussi, être au centre d'un réseau comparable de relations syntaxiques, où tous les constituants se rattachent directement ou indirectement à lui, comme on peut le voir dans des syntagmes nominaux complexes du genre de

l'intérêt subit, en automne, des chasseurs pour les lièvres
les lents voyages à travers les mers des découvreurs infatigables de terres
nouvelles.

- 58 En fait la particularité du verbe n'est pas à chercher dans le simple fait d'être un nœud syntaxique, mais d'être le nœud syntaxique de la phrase, comme le disait Tesnière, ou le centre syntaxique de l'énoncé, comme le disait André Martinet, c'est-à-dire le centre auquel se rattachent, directement ou indirectement, les autres constituants pour finalement former un énoncé.

4. Le verbe comme support de la prédication

- 59 C'est peut-être moins au niveau de la syntaxe qu'au niveau de la prédication que se trouverait la spécificité du verbe. On se rappelle que André Martinet a précisément défini les verbes comme « les monèmes qui ne connaissent pas d'autres fonctions que la fonction prédicative » (Martinet, 1967, 142). C'est peut-être cette fonction prédicative qui caractérise et définit le verbe. Mais que faut-il entendre exactement par-là ? Pour André Martinet il s'agit avant tout d'une fonction syntaxique. Il dit en effet que le « monème prédicatif est l'élément autour duquel s'organise la phrase et par rapport auquel les autres éléments constitutifs marquent leur fonction » (Martinet, 1967, 127). Mais qu'est-ce qui fait qu'un réseau de relations syntaxiques constitue une phrase ? Il ne suffit pas de dire que c'est d'être une construction maximale, c'est-à-dire d'être une construction qui n'entre dans aucune construction plus grande et qui est donc indépendante, selon la définition maintenant traditionnelle de la phrase proposée par Meillet.

« Au point de vue linguistique, disait-il en effet, et abstraction faite de toute considération de logique ou de psychologie, la phrase peut être définie : un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, se suffisent à elles-mêmes » (Meillet, 1969, 355).

- 60 Une telle définition ne s'attache qu'à l'aspect syntaxique de la phrase. Mais ce n'est ni le nombre ni la longueur des constituants qui fixe les limites de cette construction maximale. Voilà pourquoi Marouzeau compléta manifestement l'approche de Meillet en donnant une définition à deux volets :

« *Phrase*. Système d'articulations liées entre elles par des rapports phonétiques, grammaticaux, psychologiques, et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, est apte à représenter pour l'auditeur l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant » (Marouzeau, 1969, 177).

- 61 La phrase est en effet une unité syntaxique maximale parce qu'elle est une unité informative minimale, c'est-à-dire une unité « qui, ayant une certaine valeur logique ou pragmatique, pose un acte de langage particulier, en véhiculant une information qui peut être plus ou moins complexe, mais qui pour le locuteur forme un tout organisé et unifié » (Touratier, 1994, 323). Il faudrait donc parler de la fonction prédicative du verbe, en donnant à cette expression non un sens syntaxique, mais un sens énonciatif ou logique. Le verbe est ce qui permet de dire quelque chose à propos d'une autre chose, et donc de former une construction qui, comme le disent les logiciens, soit vraie ou fausse, c'est-à-

dire une construction qui soit ce que les logiciens appellent une proposition. Le verbe est donc ce qui fait qu'une construction syntaxique constitue une prédication, une assertion. Plutôt que de parler alors de fonction prédicative, nous préférons dire que le verbe a une fonction rhématique, c'est-à-dire qu'il constitue le rhème ou l'apport informatif de l'énoncé, dans la mesure où le prédicat est devenu, en grammaire et en linguistique, un constituant syntaxique qui se combine avec le constituant syntaxique qu'on appelle sujet, et où, sous peine d'ambiguïté le couple prédicat - sujet ne peut plus avoir en linguistique le sens qu'il avait en logique classique, à savoir le sens de ce qui est dit, ce qui est affirmé dans la proposition par opposition à ce dont la proposition dit quelque chose.

- 62 Reconnaître ainsi au verbe une fonction rhématique rejoint certaines des observations déjà faites par les philosophes grecs. Platon, par exemple, dit dans *Le Sophiste*, qu'il faut combiner un verbe à un nom pour que l'ensemble constitue un énoncé :

« on n'aura pas d'énoncé s'il y a simplement succession de noms, pas plus que si des verbes sont énoncés sans noms [...] Eh bien, "marche, court, dort" et les autres verbes qui signifient des actions, même énoncés tous à la file, n'en constituent pas pour autant un énoncé. [...] De la même façon, quand on dit "lion, cerf, cheval" et tous les noms qu'on a pu donner à ceux qui accomplissent les actions, cette succession ne constitue toujours pas un énoncé. Car dans un cas comme dans l'autre, les paroles proférées ne font référence ni à une action ni à une absence d'action, ni à la réalité d'un être ou d'un non-être, tant qu'on n'a pas mêlé les noms et les verbes : alors seulement, il y a ajustement et dès lors cette combinaison élémentaire devient un énoncé, pratiquement le premier et le plus petit des énoncés » (Baratin et Desbordes, 1981, 87).

- 63 Mais on pense surtout à la théorie aristotélicienne, selon laquelle le verbe, en plus d'exprimer le temps, a la propriété de dire quelque chose d'un sujet :

« Le verbe est ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps : aucune de ses parties ne signifie rien prise séparément, et il indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose (e[sti de ; tw'n kaq ejtevrou legomevwn shmei'on). - [...] - De plus, le verbe est toujours le signe de ce qu'on dit d'une autre chose, savoir de choses appartenant à un sujet ou contenues dans un sujet (oi|on tw'n kaq u|pokeimevnow) » (d'après Tricot, 1994, 81).

- 64 Et c'est la théorie que l'on retrouve, au Moyen-Âge, chez les modistes. Quelqu'un comme Simon de Dacie par exemple a écrit :

« (...) ex parte verbi requiritur modus enuntiabilis de altero ut ipsum est alterum, cui ex parte nominativi correspondet modus, ut de quo est alterum enuntiabile, ut quod est alterum » (p. 114)

[...] du verbe est exigé le mode d'énonciabilité de quelque chose en particulier, dans ses particularités ; à quoi, au plan du nominatif, correspond le mode de ce dont on peut énoncer quelque chose de particulier, dans ses particularités » (Kelly, 1977, 118).

- 65 La définition informative du verbe se heurte cependant à l'objection que d'autres constituants que le verbe peuvent fonctionner comme rhème d'un énoncé. André Martinet écarterait cette difficulté, en disant que si des noms peuvent remplir une fonction prédicative ou rhématique, le verbe se distingue des autres catégories syntaxiques, en étant le seul à ne pouvoir remplir que cette seule fonction. Or cela aussi est contestable. Car on ne peut pas vraiment dire que le verbe mis à l'infinitif pour être employé comme sujet ou comme attribut dans une phrase comme :

Mourir n'est pas mourir, c'est changer

66 soit devenu une sorte de nom, grâce précisément au monème d'infinitif « qui a[urait], dans ce cas, valeur d'affixe de dérivation » (Martinet, 1967, 142), selon l'expression même d'André Martinet. Le lexème verbal continue en effet à présenter une syntaxe de verbe, ses éventuels compléments étant des compléments d'objet, comme dans :

Vaincre les êtres et les conduire au désespoir est facile (A. Maurois)

67 et non pas des compléments de noms :

*Le vaincre des êtres et leur conduire au désespoir est facile

68 Et que dire des langues où le verbe n'a pas d'infinitif. En indonésien par exemple, on dit :

me-rokok tidak baik untuk ke-sehat-an « fumer n'[est] pas bon pour la santé »

69 exactement comme :

saya me-rokok « je fume » ou Musa me-rokok « Musa fume ».

70 Qui plus est, si ce lexème prétendument nominalisé devait être nié, il recevrait la négation *tidak* des verbes, et non pas la négation *bukan* des noms :

tidak me-rokok baik untuk ke-sehat-an « **ne pas fumer** [est] bon pour la santé ».

71 En réalité, il n'est pas plus exact de prétendre que le verbe remplit la seule fonction prédicative que de dire qu'il est le seul à remplir cette fonction. Une conception satisfaisante du rapport entre le verbe et la fonction rhématique a été proposée par Claude Hagège dans sa description du comox. Il s'agit d'une langue qui ne fait aucune différence formelle entre les équivalents de ce qui est nom et verbe en français ou en anglais, mais pour laquelle on est malgré tout obligé de distinguer deux classes fonctionnelles d'unités, parce qu'« il existe une différence considérable entre l'aptitude des uns et l'aptitude des autres à fonctionner comme prédicat » (Hagège, 1981, 51). « Dans un corpus spontané de 15 contes », en effet, Claude Hagège observe que le prédicat ou rhème est, dans 7 % des cas, une unité que l'on considérera comme un nom, et dans 64 % des cas, une unité où l'on verra un verbe, les 24 % restants étant des numéraux ou des quantificateurs. Claude Hagège en conclut donc « que les verbes et les noms ont en comox, les uns et les autres, une aptitude prédicative, mais que les verbes fonctionnent beaucoup (neuf fois) plus souvent comme prédicat que les noms » (Hagège, 1981, 51). Et si on généralise ces observations, on est amené à voir dans le verbe, ainsi que le fait ailleurs Claude Hagège, « une catégorie que sa fréquence comme support de l'assertion finie spécialise en fonction prédicat, sans qu'il en soit, cependant, l'unique représentant » (Hagège, 1982, 72). On définira donc le verbe en disant que c'est un lexème qui a vocation à fonctionner comme rhème ou comme noyau du rhème de l'énoncé. La question qui se pose alors serait de savoir pourquoi il a une telle vocation. Il est difficile de le préciser ; mais peut-être convient-il de chercher du côté de la signification. Si par exemple on admet que le nom propre ou le syntagme nominal désigne ordinairement des éléments d'un ensemble, au sens mathématique du terme, on comprend qu'il soit particulièrement apte à remplir une fonction thématique dans un énoncé, c'est-à-dire à désigner ce dont le locuteur entend dire quelque chose. On peut alors dire que le verbe, lui, signifie une simple propriété sémantique sans que celle-ci entraîne la désignation d'individus de la réalité extralinguistique, et est donc de ce fait fondamentalement « prédicable », comme le diraient les logiciens, c'est-à-dire apte à être affirmé comme qualité de quelque chose. Cependant rien n'empêche d'utiliser occasionnellement un nom ou un syntagme nominal pour signifier la propriété sémantique qui normalement caractérise les éléments de l'ensemble désigné par lui, ou d'utiliser un verbe comme objet d'une prédication qui dit

quelque chose de la propriété qu'il signifie. Dans le premier cas, le nom reçoit un rôle rhématique, et dans le second, le verbe un rôle thématique.

Conclusion

- 72 S'il est particulièrement difficile de définir le verbe, on voit qu'il développe des propriétés dans presque tous les domaines de la linguistique. Il occupe une place importante dans l'analyse morphologique, puisque, en français comme dans beaucoup de langues, il se conjugue, dans l'analyse sémantique, puisque les morphèmes auxquels correspond sa conjugaison ont des valeurs importantes pour l'énoncé et relativement complexes, dans l'analyse syntaxique, puisque les autres constituants de l'énoncé sont directement ou indirectement en relation structurale avec lui, et dans le domaine pragmatique et informatif, à cause de son rôle rhématique ou, comme diraient les logiciens, prédicatif. Cette dernière propriété du verbe, qui n'est pas la plus étudiée par les linguistes ni la plus mentionnée par les grammaires, est peut-être la plus importante de toutes, car elle permet de donner une définition générale du verbe, qui semble valable même pour les langues dont le verbe ne se conjugue pas.

BIBLIOGRAPHIE

- Baratin Marc et Desbordes Françoise, 1981, *L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique*, Klincksieck, 269 p.
- Benveniste Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, 356 p.
- Burger André, 1962, « Essai d'analyse d'un système de valeur », CFS 19, 67-76.
- Charaudeau Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, 927 p.
- Creissels Denis, 1995, *Éléments de syntaxe générale*, PUF, 332 p.
- Grevisse Maurice, Goosse, André, 1993, *Le bon usage, Grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1762 p.
- Guillaume Gustave, 1965, *Temps et verbe, Théorie des aspects, des modes et des temps*, Champion, 164 p.
- Hagège Claude, 1981, *Le comox lhaamen de Colombie britannique, Présentation d'une langue amérindienne*, Amerindia, AEA, 187 p.
- Hagège Claude, 1982, *La structure des langues*, Que sais-je ? n° 2006, PUF, 128 p.
- Jespersen Otto, 1971, *La philosophie de la grammaire*, trad. par Anne-Marie Léonard, Minuit, 515 p.
- Joly André et Stéfani Jean, (éds), 1977, *La grammaire générale, Des modistes aux idéologues*, Lille, PUL, 255 p.
- Kelly Louis G., 1977, « La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative », in Joly et Stéfani, 107-124.

- Lallot Jean, 1998, *La grammaire de Denys le Thrace*, CNRS, 308 p.
- Marouzeau Jules, 1969, *Lexique de la terminologie linguistique*, Geuthner, 267 p.
- Martinet André, 1950, « Réflexions sur le problème de l'opposition verbo-nominale », *Journal de Psychologie normale et pathologique*, 43, 99-108.
- Martinet André, 1967, *Éléments de linguistique générale*, Colin, 211 p.
- Martinet André, 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Didier/Crédif, 276 p.
- Martinet André, 1985, *Syntaxe générale*, Colin, 266 p.
- Meillet Antoine, « Sur les caractères du verbe », *Linguistique historique et linguistique générale*, 1958.
- Meillet Antoine, 1969, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, U. of Alabama Press, 516 p.
- Perrot Jean, 1956, « Autour des passés. Réflexions sur les systèmes verbaux du latin et du français », *Revue des langues romanes*, 72, 137-169.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, 646 p.
- Serbat Guy, 1975, « Les temps du verbe latin », *REL*, 53, 367-405.
- Tesnière Lucien, 1966, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 670 p.
- Touratier Christian, 1983, « Définition du verbe (à propos de l'indonésien et du malgache) », *Travaux du Cercle linguistique d'Aix*, 1, 179-199.
- Touratier Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, LXI + 754 p.
- Tricot J., 1994, Aristote, *ORGANON, I Catégories, II De l'interprétation*, Vrin, 155 p.
- Van Hout Georges, 1973 et 1974, *Franc-Math. Essai pédagogique sur les structures grammaticales du français moderne*, Didier, 3 vol., 216 p., 268 p. et 346 p.
- Vinchon Jean, 1920, « Quelques exemples d'évaluation du temps chez les schizophrènes », *Journal de psychologie*, 415-417.
- Wagner Robert-Léon, Pinchon Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, 648 p.
- Weinrich Harald, 1973, *Le temps*, traduit par Michèle Lacoste, Seuil, 334 p.

AUTEUR

CHRISTIAN TOURATIER

Université de Provence